



Date : 16 octobre 2023

Titre : Rénovation des logements du personnel de l'ambassade du Canada au Mexique, à Mexico

Numéro de sollicitation : 23-229847

Les questions et réponses suivantes sont en lien avec le document de sollicitation mentionné ci-dessus.

Questions et réponses #1

Q1. « Pourriez-vous s'il vous plaît clarifier, dans l'expérience de l'entreprise, MTC1, le plus tôt où le projet doit être terminé et le plus tôt où le projet doit avoir commencé ? Dans les tableaux, cela semble être dix ans, mais dans la description ou les instructions, cela semble être cinq ans.

R1. Veuillez-vous référer à l'Addenda # 1 - 1. Invitation à se qualifier (ISQ), Annexe « C2 » – Critères techniques obligatoires

Q2. « Qui demande et paie le permis de construire, le propriétaire ou l'entrepreneur général? »

R2. Un permis de construire n'est pas nécessaire pour cette exigence. L'entrepreneur n'aura pas besoin de demander ou de payer un permis de construire.

Q3. « Veuillez indiquer les heures de travail pour la construction ? En semaine, heures normales / week-end, samedi / en dehors des heures d'ouverture requises ? »

R3. Les heures de travail pour la construction sont estimées en semaine de 9h00 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 13h00. L'entrepreneur ne travaillera pas pendant les jours fériés au Mexique, mais travaillera pendant les jours fériés canadiens non reconnus au Mexique.

Q4. « Y a-t-il une exigence de sécurité pour ce projet ? »

R4. Il n'y a aucune exigence de sécurité associée à cette exigence. Veuillez-vous référer à la section « II » 2.4. EXIGENCES DE SÉCURITÉ.

Q5. « L'espace sera-t-il occupé pendant la construction ou libéré ?

R5. L'espace sera vacant pendant toute la durée du projet.

Q6. « La construction se déroulera-t-elle par phases ?

R6. Cette question sera abordée à l'étape 2 – Demande de propositions (DDP)

Q7. « Comme il s'agit d'un bâtiment plus ancien, un rapport sur les matières dangereuses a-t-il été fourni ? »

R7. Cette question sera abordée à l'étape 2 – Demande de propositions (DDP)



Q8. « Y a-t-il une place pour un bureau de chantier et un container pour le stockage des matériaux et des poubelles ? »

R8. Il n'y aura pas d'espace disponible pour un bureau de chantier. Un espace désigné pour les bacs et les matériaux sera prévu.

Q9. "Veuillez fournir une date estimée pour le début et l'achèvement de ce projet et les attentes des clients."

R9. De plus amples détails sur les attentes du client seront abordés à l'étape 2 – Demande de propositions (DDP).

Q10. « Des pièces d'identité seront-elles requises pour l'équipe de construction ? Et des badges d'identification seront-ils fournis ? »

R10. Oui, une pièce d'identité est requise pour accéder au bâtiment. Une liste du personnel autorisé sera fournie à l'administration de l'immeuble, après consultation avec l'entrepreneur, pour gérer l'accès au site.

Q11. « Des tests de dépistage de drogues seront-ils requis pour l'équipe de construction ? »

A11. Non, aucun test de dépistage de drogue n'est requis pour l'équipe de construction.